

CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ASSURANCE BELGE EN 2001

1. INTRODUCTION

2. ENCAISSEMENTS

3. PROVISIONS TECHNIQUES ET PLACEMENTS

- 3.1 *Analyse des provisions techniques*
- 3.2 *Analyse des placements*
- 3.3 *Produits financiers et rendement des placements*
- 3.4 *Rendements moyens alloués aux provisions techniques*

4. COMMISSIONS ET FRAIS

- 4.1 *Frais de gestion et d'administration*
- 4.2 *Commissions*
- 4.3 *Ensemble des frais et commissions*

5. RENTABILITÉ ET «FINANCIAL DEPENDENCY RATIO» (FDR)

- 5.1 *Synthèse des comptes de résultats*
- 5.2 *Evolution de la rentabilité des fonds propres*
- 5.3 *Financial Dependency Ratio (FDR)*

6. SOLVABILITÉ

- 6.1 *Marge de solvabilité non-vie*
- 6.2 *Marge de solvabilité vie*

7. EVOLUTION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

- 7.1 *Assurances non-vie*
- 7.2 *Assurances vie*

8. ANALYSE DES PRINCIPALES BRANCHES IARD

SPECIAL

SÉRIE STATISTIQUES



1. Introduction

Faire face à un temps sombre

2

ASSURINFO N° 30 – 26 SEPTEMBRE 2002

Qu'elle était fière, l'Union professionnelle des entreprises d'assurance, lorsqu'elle présentait pour la première fois un tableau de bord synthétique de l'activité de l'exercice précédent dès la rentrée de septembre, prenant six mois d'avance sur le rythme antérieur. C'était en 1998, soit au point culminant des années glorieuses tant en termes de croissance que de résultats de l'assurance en Belgique. Les chiffres semblaient alors très représentatifs des tendances les plus récentes du marché. Aujourd'hui, à la rentrée 2002, rendre compte de l'activité telle qu'elle se présentait au 31 décembre 2001, c'est se retourner sur une époque qui s'éloigne déjà à un horizon bien lointain, où s'estompent les lueurs de la fin des années 1990 et s'annoncent des temps plus sombres, ou du moins plus incertains.

Parler de l'exercice 2001, c'est aussi parler d'un exercice de transition lui-même marqué par la césure entre l'avant-11 septembre et l'après-11 septembre. Les événements dramatiques survenus aux Etats-Unis ont provoqué surtout un retournement dans la recherche de certitudes et de sécurité, ainsi que dans les comportements d'épargne qui conditionnent le marché de l'assurance sur la vie. En 2001, les tendances diffèrent de mois en mois. Initialement, la morosité boursière pouvait encore être lue comme une correction somme toute normale des excès d'exubérance à l'égard des seules valeurs des télécommunications, des media et des technologies Internet. Mais au fur et à mesure que le temps avançait et surtout au lendemain du 11 septembre, c'est un climat franchement maniaco-dépressif qui s'est graduellement installé. Les contrats d'assurance sur la vie liés à des parts de fonds d'investissement, étroitement associés aux perspectives de plus-values sur les cours, s'en sont évidemment ressentis. D'autres produits, comportant cette fois une garantie de résultat, ont pris le relais, de manière spectaculaire, témoignant de la variété de l'offre de l'assurance vie, qui répond à des données conjoncturelles très différentes.

ASSURANCE NON-VIE: RÉUSSIR LE «TRIPLE SAUT» DES ENCAISSEMENTS, DES RÉSULTATS TECHNIQUES ET DU SOLDE TECHNICO-FINANCIER

En assurance non-vie, il est encore trop tôt pour observer, dès les comptes 2001, les effets d'un marché devenu plus «dur» à partir de l'automne. Entre la stupeur qui a frappé le marché de la réassurance, réuni à Monte Carlo au moment des attentats contre New York et Washington, et les renouvellements des contrats intéressant les industriels au premier janvier 2002, une période tendue a prévalu dont l'effet final ne se traduira, en termes d'encaissement d'abord, que dans la prochaine édition de ce relevé.

De même, les dossiers de hausse des prix en assurance R.C. Auto présentés au ministre de l'Economie fin 2001 ne sortiront pour la plupart leurs effets que graduellement, à partir de 2002. Nous y reviendrons. En 2001, le marché s'inscrit toujours dans une tendance de faible croissance. Si celle-ci est en 2001 supérieure en non-vie à ce qu'elle est en vie, c'est bien davantage à la contre-performance de l'assurance vie qu'à un réel redémarrage de l'activité non-vie qu'on peut l'attribuer.

Il faudra, bien entendu, que le redressement ne porte pas uniquement sur la ligne «encaissements» qui figure en première ligne de toute analyse, mais se poursuive au niveau du résultat technique. L'UPEA fera les efforts nécessaires pour exercer la transparence dans la présentation des chiffres clés du secteur, dans une conjoncture économique ainsi qu'un environnement fiscal incertain où il y aura lieu de tenir compte tant du coût des sinistres de l'exercice que de l'évolution des provisions techniques qui couvrent les sinistres antérieurs.

Vient ensuite le niveau financier, important surtout dans les branches à développement lent, c'est-à-dire en premier

lieu celles qui impliquent le règlement de lésions corporelles ou la résolution de recherches de responsabilités. Dès à présent, l'UPEA affine ses analyses pour mieux faire apparaître la forte dépendance aux produits financiers de ces branches. Les observateurs du secteur pourront ainsi partager la vigilance dont doivent faire preuve les dirigeants des sociétés d'assurance et dès lors mieux comprendre les mesures de redressement auxquelles cette analyse conduit.

ASSURANCE VIE: GÉRER LE RISQUE FINANCIER

L'élément financier prend toute son importance en assurance vie également. De plus en plus, les produits proposés aujourd'hui à la clientèle comportent, pour le consommateur comme pour l'assureur, une part de flexibilité permettant de s'engager dans l'opération avec une vision claire des perspectives qui caractérisent chaque type de contrat.

Les organisations des consommateurs ont d'ailleurs très bien compris que l'émission de contrats, où les engagements fermes de l'assureur vont de pair avec la possibilité, en cas de conjoncture favorable, d'accorder un supplément de rendement par la voie de participations bénéficiaires, n'est pas un scénario qui doit effrayer l'épargnant, bien au contraire.

En revanche, toute l'attention du secteur de l'assurance vie doit se porter sur l'adéquation entre le produit des placements et les engagements sur les contrats pratiqués autrefois au taux «fort» de 4,75%, qui faisait de la Belgique la championne d'Europe en termes de rémunération garantie des assurés sur la vie. C'était à une époque où le souvenir de l'inflation à deux chiffres était vivace et où le placement en francs belges était jugé moins sûr que celui en florins ou en marks. L'adoption de la monnaie unique a bien entendu changé la donne, avec ses mots d'ordre de priorité à la lutte contre l'inflation et la disparition évidente du différentiel au sein de la zone euro. Il n'en demeure pas moins que ces contrats constituent toujours l'essentiel de l'encours.

LA RENTABILITÉ VUE COMME OBJECTIF POLITIQUE

Il est rassurant de voir dans ce contexte que le marché et les autorités de surveillance de l'assurance affichent leur confiance quant aux ratios de couverture et de solvabilité qui mesurent les capacités à tenir le cap. Certes, et la présentation dans les pages qui suivent n'en fait pas mystère la part des pertes au tableau du résultat d'ensemble du secteur s'est accrue, mais les entreprises qui ont clôturé l'exercice 2001 sur un déficit font l'objet de la vigilance des autorités afin de restaurer la rentabilité menacée.

Ce souci de rentabilité n'est pas celui d'un capitalisme cosmopolite impitoyable comme on veut parfois le faire croire, mais le garant même d'un marché bien portant, où le consommateur trouve une offre suffisamment variée et les conditions nécessaires à un règlement des éventuels sinistres qui ne soit pas gêné par des préoccupations de trésorerie. L'UPEA s'efforce chaque jour de faire prendre conscience de ce message auprès de ses différents interlocuteurs. Elle se félicite d'avoir, parfois tardivement et après bien des péripéties, contribué à réaliser cet objectif, en particulier là où un arrêté ministériel impose, pour augmenter les prix des assurances obligatoires concernant les risques de masse, un processus inadapté qui ne satisfait probablement pas grand monde, sauf à vouloir vivre dans l'illusion que les hausses ne passeront pas et que toutes autres choses resteront égales par ailleurs. Progresser vers des formules plus adaptées aux réalités du marché actuel, ainsi qu'aux contraintes des entreprises, tout en prenant en compte la dimension sociétale de l'assurance, reste donc une préoccupation première tant pour l'association professionnelle que pour ses membres.



2. Encaissements

4

ASSURINFO N° 30 – 26 SEPTEMBRE 2002

BELGIQUE	Encaissements en millions d'euros		Croissance nominale (en %)	
	2000	2001	2000/1999	2001/2000
Auto	2.534	2.611	+2,9%	+3,0%
RC Automobile	1.704	1.745	+1,2%	+2,4%
Corps de véhicules	830	866	+6,6%	+4,3%
Incendie	1.440	1.505	+2,7%	+4,5%
Habitations	856	899	+2,6%	+5,0%
Autres risques simples	326	338	+3,9%	+3,7%
Risques spéciaux	258	268	+0,4%	+3,9%
Autres IARD	2.182	2.299	+6,2%	+5,4%
Accidents	346	363	+2,0%	+5,0%
Maladie	565	601	+15,5%	+6,5%
RC Générale	547	572	+4,8%	+4,5%
Transport	144	159	+2,0%	+10,1%
Crédit/caution	121	123	+2,9%	+1,6%
Pertes pécun. diverses	121	126	-3,6%	+4,2%
Protection juridique	225	234	+4,6%	+3,9%
Assistance	113	121	+8,1%	+7,2%
Total IARD	6.156	6.414	+4,0%	+4,2%
Accidents du Travail				
Loi de 71	867	891	+0,4%	+2,8%
Loi de 67	76	96	+3,6%	+25,2%
Total AT	943	986	+0,7%	+4,6%
Total non-vie	7.099	7.401	+3,5%	+4,3%
Vie individuelle				
Taux garanti (branche 21)	3.276	4.581	+0,6%	+39,8%
Fonds d'investissements (branche 23)	6.659	5.551	+68,7%	-16,7%
Total vie individuelle	9.935	10.132	+37,6%	+2,0%
Vie groupe				
Taux garanti (branche 21)	2.831	2.935	+4,7%	+3,7%
Fonds d'investissements (branche 23)	104	104	+35,6%	-0,1%
Total vie groupe	2.935	3.038	+5,6%	+3,5%
Total vie	12.870	13.170	+28,9%	+2,3%
Total non-vie et vie	19.970	20.571	+18,6%	+3,0%

Union Européenne (*)				
Total non-vie	259.667	277.928	+4,7%	+6,8%
Total vie	500.531	521.455	+20,7%	+4,2%
Total non-vie et vie	760.198	798.753	+14,7%	+5,1%

(*) 2001: chiffres provisoires.

L'enquête «Encaissement» est réalisée à partir d'un échantillon commun aux deux années 2000 et 2001 qui représente la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres de l'UPEA et les succursales belges d'établissements communautaires, qui ne sont plus contrôlées par l'OCA. Comme au cours des années précédentes, les opérations conclues en Belgique en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace Économique Européen ne sont pas reprises.

CROISSANCE RÉELLE ET TAUX DE PÉNÉTRATION

En 2001, l'encaissement relatif à l'ensemble des opérations d'assurance directe en Belgique (donc à l'exclusion des opérations de réassurance acceptée et des opérations d'assurance directe à l'étranger) atteint 20,6 milliards d'euros, contre presque 20 milliards en 2000. La croissance nominale en 2001 est ainsi brutalement ramenée à 3%. En 2000, elle s'établissait à 18,6%, venant de 12,6% un an plus tôt. Le ressac conjoncturel, ainsi que la crise boursière, amorcés dès la mi-2000 et aggravés par les attentats du 11 septembre, touchent ainsi de plein fouet le secteur des assurances, qu'il s'agisse de son volume d'affaires ou de ses différents indicateurs de rentabilité, voire de solvabilité.

L'augmentation moyenne des prix en 2001 étant de 2,5%, la croissance réelle au cours de cet exercice est quasi nulle, alors qu'elle s'établissait à 15,6% en 2000, à l'issue de quelques années de haute conjoncture.

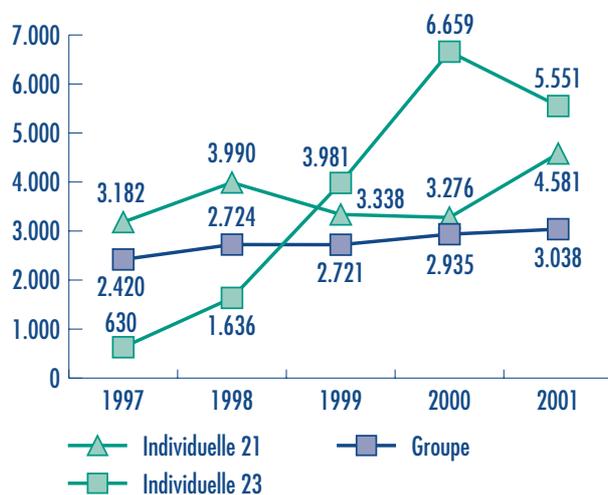
La première année du millénaire s'inscrit ainsi en porte-à-faux total par rapport au constat dressé tout au long des années nonante: pour la première fois, la non-vie croît davantage que la vie et la croissance réelle de l'ensemble des opérations se situe en deçà de la croissance économique générale, pourtant ramenée de 4% en 2000 à un maigre 1% en 2001.

Le taux de pénétration global de l'assurance dans l'économie régresse de 8,2% en 2000 à 8% en 2001. La décroissance est imputable au retrait observé en vie, les encaissements non-vie progressant au rythme de l'économie générale. Cette situation n'est pas propre à la Belgique. Au niveau de l'Union européenne, les opérations vie ne progresseraient que d'un modeste 4,2%, alors que le secteur non-vie afficherait une croissance de 6,2%. Cette situation assez particulière reflète l'amorce d'un cycle haussier en assurance non-vie, qu'expliquent tant les déboires boursiers que les niveaux élevés de sinistralité et les exigences tarifaires des réassureurs. En assurance vie, la situation paraît plus contrastée: la dégringolade des cours de Bourse a incité plus d'un épargnant à se détourner des produits «à risque».

L'encaissement de **l'assurance vie individuelle liée à des fonds d'investissement** (branche 23), qui affichait un essor continu entre 1996 et 2000, s'inscrit en retrait en 2001. Les piètres performances boursières expliquent dans une large mesure le recul de 16,7% par rapport à 2000. A noter que si certains assureurs ont vu décroître leurs encaissements relatifs aux contrats en unités de compte, d'autres, filiales d'institutions bancaires ou non, affichent encore des chiffres de vente en net progrès. La moyenne sectorielle cache mal des situations très disparates, d'autant plus que cette branche se caractérise par une très large hétérogénéité de produits (durée des contrats, classe de risque, ...).

Ce revirement s'effectue au profit des produits à taux garanti à plus ou moins long terme. L'effet net à long terme de ce comportement «conservateur» est encore incertain sur le volume de l'ensemble des opérations d'assurance vie.

Evolution de l'encaissement en vie
(en millions d'euros)



Parts de marché des 15 premiers groupes en 2001 (en %)

Rang	Groupe	Total	Non-Vie	Vie
1	Fortis	22,9	13,7	28,0
2	AXA	15,0	18,1	13,3
3	KBC	10,4	8,5	11,5
4	SMAP	9,3	10,1	8,9
5	Dexia / Les AP	8,5	3,3	11,4
6	ING	7,8	3,4	10,2
7	AGF	3,7	4,9	3,1
8	Winterthur	2,6	5,0	1,3
9	Mercator	2,4	4,6	1,1
10	Swiss Life	2,0	0,8	2,7
11	Zurich	1,5	2,6	0,9
12	Generali	1,4	2,3	0,9
13	P&V	1,4	2,4	0,8
14	Federale	1,1	2,1	0,5
15	Aras (Argenta)	0,8	0,6	0,9

3. Provisions techniques et placements

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, l'UPEA se base sur les opérations conduites par la quasi-totalité des entreprises soumises au contrôle de l'OCA (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE). Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie) les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée. L'analyse des bilans porte sur la principale rubrique du passif, les provisions techniques brutes de réassurance cédée, et son pendant côté actif, les placements, valorisés tant à leur valeur comptable qu'à leur valeur de marché.

3.1 ANALYSE DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques du groupe vie ont crû à un rythme plus élevé que les provisions non-vie. Alors qu'en 1997 elles comptaient pour deux tiers du total des provisions techniques, leur part relative grimpe à trois quarts fin 2001. La forte croissance des activités vie au cours de ces cinq ans, surtout les opérations de la branche 23, ainsi que les dotations complémentaires effectuées dans le cadre de la baisse des taux d'intérêt, expliquent ce

différentiel de croissance. En non-vie, les provisions pour sinistres progressent de 20% entre fin 1997 et fin 2001. Au cours de la même période, la hausse des primes correspondantes se limite à 14%. L'évolution plus rapide de ces provisions traduit l'insuffisance de la progression des encaissements par rapport à celle requise en vue de maintenir les résultats techniques à leur niveau de 1997 et des années antérieures. Les graphiques du chapitre 7 illustrent la détérioration tendancielle des résultats techniques en assurance IARD (notamment au travers de l'augmentation du ratio de dépendance financière).

Le mouvement de baisse de la provision pour participations bénéficiaires (PB) et ristournes, amorcé en 1997, se poursuit en 2001. Ce dernier s'explique par la baisse des rendements financiers et par la part prépondérante des provisions d'assurance vie ayant trait à des contrats garantissant un taux technique de 4,75%. Les provisions pour égalisation et catastrophes poursuivent leur mouvement de hausse, ininterrompu depuis 1996. Celui-ci traduit l'obligation faite aux entreprises de constituer une telle provision pour couvrir les différents risques énumérés par l'OCA dans sa Communication D.151, afférents surtout à la branche incendie (tempêtes, tremblements de terre, ...).

Evolution et ventilation des provisions techniques (en millions d'euros)					
Provisions techniques	1997	1998	1999	2000	2001
Bilan	61.421	68.879	81.258	88.174	98.334
Primes non acquises et risques en cours	2.399	2.311	2.307	2.336	2.510
Assurance vie					
– non liée à un fonds d'investissement	38.809	43.799	49.392	51.009	55.724
– liée à un fonds d'investissement	1.174	3.148	8.495	13.223	16.573
Sinistres	17.831	18.364	19.661	20.173	21.611
PB et ristournes	629	500	492	467	453
Egalisation et catastrophes	247	353	419	477	584
Autres	332	404	492	489	879
Comptes de résultats	61.421	68.879	81.258	88.174	98.334
Non-vie	20.607	21.172	22.547	23.115	24.778
Vie	40.814	47.707	58.711	65.059	73.556

3.2 ANALYSE DES PLACEMENTS

Placements: Parts de marché
des 10 premiers groupes en 2001 (en %)

	Rang	Groupe
1	Fortis	27,3
2	AXA	15,2
3	KBC	10,1
4	SMAP	8,3
5	Dexia / Les AP	6,5
6	ING	5,5
7	AGF	5,2
8	Winterthur	3,5
9	P&V	2,3
10	Swiss Life	2,0

Les tableaux ci-dessous témoignent de l'accroissement du poids relatif des placements à revenu variable dans le portefeuille placements des assureurs, tant pour les opérations liées à des fonds d'investissement que pour les autres lignes de produits.

L'évaluation des placements «hors branche 23» à leur valeur de marché donne, pour fin 2001, un volume de 92,5 milliards d'euros, contre 73,7 milliards fin 1997. Ces montants incluent des plus-values latentes estimées à 5,4 milliards d'euros fin 2001, contre 9,2 milliards fin 1997 et 14,3 milliards fin 1998. Cette fonte des plus-values latentes entre fin 1998 et fin 2001 s'explique, dans un premier temps, par la brusque remontée des taux d'intérêt intervenue à partir de mars 1999, ainsi que par la cession d'actifs et, dans un second temps (depuis fin 2000),

Evolution et ventilation des placements hors branche 23 (en millions d'euros)					
Valeur de marché	1997	1998	1999	2000	2001
Terrains et constructions	3.135	3.328	3.167	3.014	3.120
Participations	7.302	7.011	4.913	4.438	4.578
Actions, parts et autres titres à revenu variable	11.909	18.445	20.440	20.403	19.725
Obligations et autres titres à revenu fixe	41.433	48.873	51.049	51.886	55.126
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	9.896	9.230	8.888	9.353	9.951
TOTAL	73.675	86.887	88.457	89.094	92.500
Evolution et ventilation des placements en branche 23 (en millions d'euros)					
Valeur de marché	1997	1998	1999	2000	2001
Actions, parts et autres titres à revenu variable	651	1.843	4.997	10.328	12.803
Obligations et autres titres à revenu fixe	381	563	635	1.007	1.520
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	142	742	2.862	1.889	2.085
TOTAL	1.174	3.148	8.494	13.224	16.408
Ensemble des placements, y compris ceux de la branche 23 (en millions d'euros)					
Valeur de marché	1997	1998	1999	2000	2001
	74.849	90.035	96.951	102.318	108.908
Evolution et ventilation des plus-values latentes sur placements hors branche 23 (en millions d'euros)					
	1997	1998	1999	2000	2001
Terrains et constructions	930	1.044	1.101	1.122	1.103
Participations	1.679	1.117	718	552	548
Actions, parts et autres titres à revenu variable	3.649	6.787	6.555	4.951	1.917
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.774	5.069	1.147	895	1.554
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	188	258	80	183	278
TOTAL	9.220	14.275	9.601	7.703	5.400

par l'importance du repli des marchés boursiers. Le tableau de la page suivante détaille, pour les principales catégories de placements, l'évolution des plus-values latentes entre 1997 et 2001. Fin 1998, les plus-values latentes sur actions s'établissaient à 6,8 milliards d'euros et celles sur obligations, à 5,1 milliards. Fin 2001, ces plus-values latentes étaient ramenées à, respectivement, 1,9 milliard et 1,6 milliard d'euros.

Les placements «branche 23», toujours évalués à leur valeur de marché, progressent de 13,2 milliards d'euros fin 2000 à 16,4 milliards fin 2001. L'essentiel de ces placements consistent en des actions ou en des produits dérivés servant de support aux produits dits «à cliquets». Au total, évalués à leur valeur de marché, les placements progressent de 74,8 milliards d'euros fin 1997 à 108,9 milliards fin 2001. La progression de 46% des placements en valeur de marché est sensiblement inférieure à celle des provisions techniques au cours de la même période, laquelle s'établit à 60%.

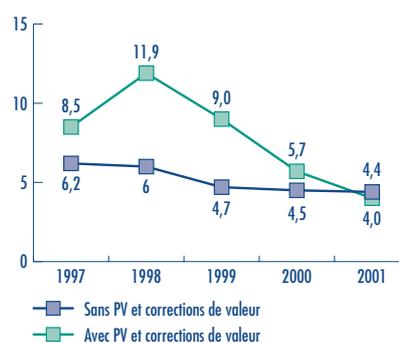
3.3 PRODUITS FINANCIERS ET RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le volume moyen des placements, en valeur comptable (laquelle correspond à la valeur de marché pour les placements de la branche 23), s'est établi en 2001 à 98,5 milliards d'euros, contre 89,2 un an plus tôt. Ayant généré 3,9 milliards de produits financiers au cours de cet exercice, ils ont affiché un rendement de 4%, contre 5,7% en 2000 et 9% en 1999. Pour la première fois, le montant des plus-values et corrections de valeur nettes est négatif, à raison de 403 millions d'euros. Ces moins-values nettes sont à mettre au compte de l'importance des corrections de valeurs (amortissements et réductions de valeurs), soit 2,8 milliards d'euros, dont 1,2 imputables aux opérations de la branche 23, et 1,1 milliard aux autres opérations vie.

L'écart entre les courbes de rendement (impact des plus-values) qui atteignait près de 6 points en 1998, s'est ainsi plus que résorbé, les deux courbes se croisant en 2001. Ce mouvement est à mettre en parallèle avec l'évolution

à la baisse des plus-values latentes, laquelle reflète d'abord la hausse des taux d'intérêt intervenue dans un contexte de croissance inflationniste, suivie ensuite du retournement des marchés boursiers.

Rendement des placements sans et avec plus-values et corrections de valeur (en % des placements)



3.4 RENDEMENTS MOYENS ALLOUÉS AUX PROVISIONS TECHNIQUES

Les 3.939 millions d'euros de produits des placements se répartissent entre les trois composantes du compte de résultats à raison de :

- 1.358 millions pour le compte technique non-vie, ce qui, compte tenu de provisions techniques non-vie moyennes de 23,8 milliards d'euros, revient à leur allouer un rendement de 5,7%, contre 6,7% en 2000;
- 1.952 millions pour le compte technique vie, ce qui revient à allouer aux 68,7 milliards d'euros de provisions techniques vie moyennes un rendement de 2,8%, contre 5,2% en 2000;
- 628 millions pour le compte non-technique, contre 456 millions un an plus tôt.

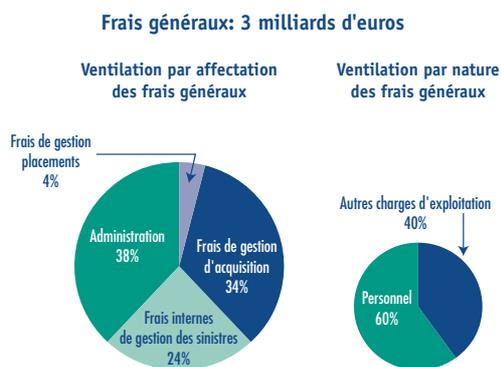
La diminution des rendements moyens alloués aux provisions techniques s'est amorcée en 1998. La diminution apparaît la plus marquée en assurance vie, suite à l'importance des corrections de valeurs imputables aux fonds d'investissements de la branche 23.

Rendements moyens alloués aux provisions techniques (en %)					
	1997	1998	1999	2000	2001
Non-vie	8,3	8,8	8,8	6,7	5,7
Vie	8,0	10,7	9,1	5,2	2,8
Ensemble des opérations	8,1	10,1	9,0	5,6	3,6

4. Commissions et frais

4.1 FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux, qui se sont établis en 2001 à 3 milliards d'euros, contre 2,8 en 2000. Cette progression de 5%, plus forte que celle des encaissements, résulte de la croissance plus forte des opérations non-vie, caractérisées par des taux de frais plus élevés qu'en vie. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux demeure stable, à environ 60% du total.



4.2 COMMISSIONS

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 1.921 millions d'euros en 2001, soit 8,3% de l'encaissement total, contre 8,2% en 2000. Cette légère augmentation est à imputer, d'une part, à une légère remontée des taux de commissionnement en RC Auto, ainsi qu'en risques divers et transport et, d'autre part, au poids rela-

tif plus important des opérations non vie en 2001 par rapport à 2000. La diminution de ce taux pour les opérations vie individuelle à taux garanti s'explique par l'envolée de ces encaissements, souvent des primes uniques ou flexibles dans le cadre de produits intégrant une importante composante d'épargne. A l'inverse, la réduction des primes en branche 23 se traduit là par une légère remontée du taux de commissions.

Primes et commissions en 2001 (hors succursales)						
(en millions d'euros)	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001
RC Auto (*)	1.694	1.702	228	233	13,5	13,7
Risques divers et Transport (*)	4.242	4.431	698	741	16,5	16,7
AT Loi de 71 (*)	860	890	53	57	6,2	6,4
Vie individuelle br. 21 (*)	3.266	4.649	265	299	8,1	6,4
Vie individuelle br. 23 (*)	6.663	5.531	148	132	2,2	2,4
Vie groupe br. 21/23 (*)	2.930	3.056	36	40	1,2	1,3
Ensemble des Opérations (**)	22.232	23.189	1.822	1.921	8,2	8,3

(*) Affaires directes en Belgique.

(**) Affaires directes en Belgique, plus opérations à l'étranger et de réassurance acceptée.

4.3 ENSEMBLE DES FRAIS ET COMMISSIONS

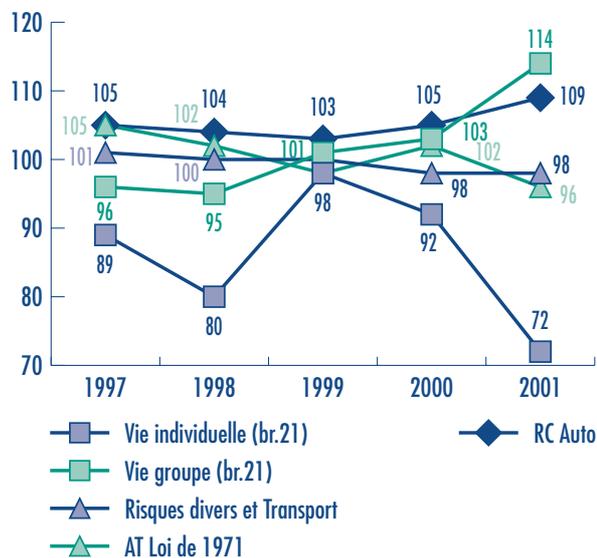
L'expansion plus marquée des encaissements en non vie se traduit également par un coup d'arrêt dans la réduction relative de l'ensemble des frais et commissions, exprimé en pourcentage des primes, qui a pu s'observer depuis le début des années 1990. Pour la première fois, le ratio «frais et commissions à primes» augmente, à savoir de 0,3 point de pourcentage. Fin 2001, ce ratio s'établissait à 21,3%, contre 30% en 1995.

Tout comme la légère hausse intervenue en 2001, ce long mouvement de baisse s'explique exclusivement par l'accroissement du poids relatif des opérations vie dans l'ensemble des opérations (surtout les contrats en unités

de compte et des primes uniques ou flexibles à taux garanti, caractérisées par de faibles taux de frais et d'intermédiation).

Hormis les opérations vie individuelle et RC Auto, le niveau global des frais et commissions est, à l'aléa statistique près, identique à celui observé en 1995. En vie individuelle, l'indice du poids relatif des commissions et des frais évolue en sens inverse des encaissements. En RC Auto, le niveau relatif des frais a augmenté de près de 10 points de pourcentage entre fin 1995 et fin 2001; au contraire des taux de commissions qui demeurent stables, les frais généraux ont augmentés de 3 points de pourcentage au cours de cette période.

Evolution du poids relatif des commissions et des frais généraux (% des primes acquises)
Indice 1995 = 100



Evolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités (en % des primes acquises)

	1997	1998	1999	2000	2001
Commissions	10,3	9,4	9,2	8,2	8,3
Frais de personnel	10,4	9,5	8,8	7,6	7,7
Autres charges d'exploitation	7,1	6,4	5,9	5,2	5,3
Commissions et frais généraux	27,8	25,2	23,9	21,0	21,3

5. Rentabilité et «Financial Dependency Ratio» (FDR)

Le périmètre étudié coïncide avec celui décrit pour l'analyse bilantaire et porte ainsi sur l'ensemble des opérations. Les opérations de réassurance acceptée peuvent donner lieu à des doubles comptages (opérations de cession et rétrocession). En outre, les encaissements des «réassureurs professionnels» (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas pris en compte.

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes: les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non-technique. Les comptes techniques incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance. La partie non technique reprend les autres éléments, tels les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

5.1 SYNTHÈSE DES COMPTES DE RÉSULTATS

5.1.1 Technique non-vie

Le compte technique non-vie inclut les affaires directes en Belgique (IARD, ensemble des activités accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée, soit 9,7 milliards d'euros de primes. Le solde technico-financier, qui atteignait 579 millions d'euros en 2000, c'est-à-dire 6,3% des primes brutes acquises, tombe à 11 millions d'euros en 2001, soit 0,1% des primes de cet exercice.

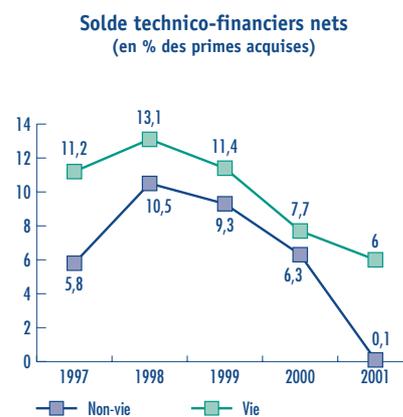
Les ratios de rentabilité technico-financière, ainsi que ceux définis à partir du compte non-technique, sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie et vie. En 2001, ces dernières représentent 23 milliards d'euros.

Les entreprises génèrent en 2001 un solde technico-financier net représentant 3,5% des primes, contre 7,1%

5.1.2 Technique vie

Le compte technique vie correspond, mutatis mutandis, aux mêmes données, pour les opérations vie, qui représentent 13,4 milliards d'euros de primes. Le solde technico-financier s'élève à 802 millions d'euros, soit 6% des primes brutes, contre 7,7% en 2000.

Soldes technico-financiers nets: soldes techniques résultant de l'activité d'assurance (vie et non-vie), augmentés des éléments financiers alloués aux comptes techniques. Il n'est pas tenu compte des autres revenus financiers, non imputables à l'activité d'assurance.



en 2000 et 10,4% en 1999. La diminution de ce ratio de rentabilité s'explique par la diminution des rendements financiers, ainsi que par la croissance des sinistres et autres charges techniques, surtout en 2001 pour les opérations non-vie. La croissance passée des encaissements de la branche 23, caractérisée par une charge technique évoluant parallèlement aux rendements des placements, pèse également sur ces ratios de rentabilité.

5.1.3 Non-technique

Le *compte non-technique* reprend tous les autres éléments du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

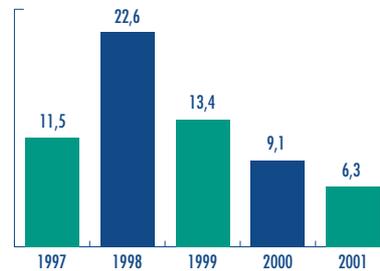
Le résultat courant s'élève en 2001 à 1,4 milliard d'euros, contre 2 milliards en 2000 et 2,5 en 1999. La baisse apparaît encore plus marquée lorsque ces résultats sont exprimés en fonction de l'ensemble des primes: ce ratio s'établit en effet à 6,3% des primes en 2001, venant de 13,4% en 1999 et de 22,6% en 1998.

Résultat courant: *Soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non-technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.*

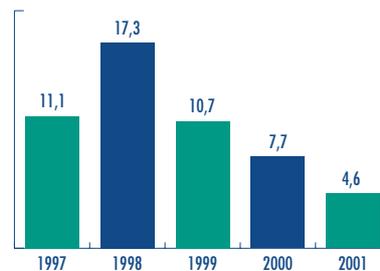
Le résultat à affecter représente 1,1 milliard d'euros en 2001, contre 1,7 en 2000, soit 4,6% de l'ensemble des primes en 2001, contre 7,7% des primes en 2000.

Résultat de l'exercice à affecter: *résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).*

Résultats courants
(en % des primes acquises)



Résultats de l'exercice à affecter
(en % des primes acquises)



5.2 EVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES

Fonds propres comptables: *ensemble des capitaux propres, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.*

Fonds propres marché: *fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes des impôts différés (40% des plus-values latentes, sauf pour les titres à revenu variable dont les plus-values sont immunisées d'impôts).*

Les fonds propres comptables se situent fin 2001 à un niveau intermédiaire entre ceux de 1999 et 2000, soit à

8 milliards d'euros. Le mouvement de baisse initié en 1999 a repris en 2001, après une «pause» observée en 2000.

Les fonds propres en valeur de marché ont progressé de 1996 à 1998, puis affichent un reflux continu: fin 2001, ils ne représentent plus que 60% de la valeur affichée fin 1998. Cette évolution trouve son origine dans la fonte des plus-values latentes.

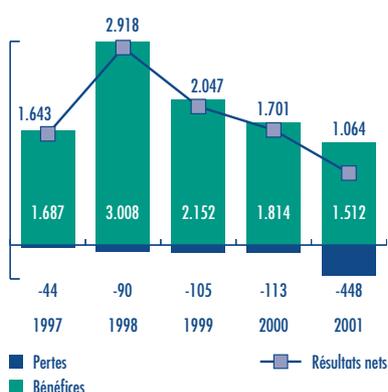
La réduction de la valeur de marché des fonds propres sectoriels se traduit par une diminution du rendement des capitaux propres ou *Return on Equity* (ROE) moins prononcée que celle du bénéfice net. Alors que ce dernier tombe de 1,7 à 1,1 milliard d'euro, le RoE ne régresse que de 10,7% à 7,9% entre 2000 et 2001.

Evolution des fonds propres (en millions d'euros)					
	1997	1998	1999	2000	2001
Fin d'exercice (ensemble des entreprises)					
Valeur comptable	8.238	8.792	7.847	8.336	7.964
Valeur de marché	15.901	20.519	16.693	15.158	12.190

Le volume des bénéfices comptables a diminué de près de 300 millions d'euros, ce qui correspond presque à

l'accroissement des pertes, qui représentent près d'un tiers des bénéfices bruts, contre 6% en 2000.

Evolution des résultats comptables
(en millions d'euros)



Rentabilité des fonds propres
(valeur de marché, en %)



5.3 FINANCIAL DEPENDENCY RATIO (FDR)

Ratio de dépendance financière: rapport, pour un produit ou groupe de produits d'assurance, entre le résultat technique avant produits des placements et les provisions techniques moyennes y associées. Ce ratio détermine le rendement minimum à allouer aux provisions techniques pour atteindre l'équilibre financier.

Le FDR (Financial Dependency Ratio) présente l'avantage de pouvoir s'appliquer indifféremment à des produits d'assurance non-vie ou vie.

Les ratios divergent selon les produits analysés:

FDR (en %)	2001
RC Automobile	8,0
Corps de véhicules	15,1
Incendie Habitations	-4,3
Incendie Risques spéciaux	6,4
RC Générale	3,9
Accidents du Travail Loi de 1971	4,4
Individuelle br. 21 (avant PB)	4,2
Groupe branche 21 (avant PB)	4,4

La situation apparaît préoccupante pour plusieurs produits, lorsque l'équilibre n'est atteint que moyennant un rendement des valeurs représentatives de 4% ou davantage. Ainsi, l'équilibre des opérations vie à taux garanti implique un rendement minimum de 4,2% (vie individuelle) et 4,4% (vie groupe), avant dotations aux participations bénéficiaires. Le même rendement est nécessaire l'équilibre en AT Loi de 1971. Ces pourcentages sont supérieurs au taux maximum garanti de 3,75%.

C'est pour les activités RC Auto et corps de véhicules que les déficits techniques sont les plus préoccupants: l'équilibre ne pouvant y être atteint que moyennant des rendements de, respectivement, 8 et 15%. De telles situations sont intenable à terme. Des actions correctrices, tant au niveau de la sélection des risques qu'à celui de l'application effective de leur juste tarification, s'imposent aux entreprises confrontées à des déficits techniques excessifs dans ces créneaux d'activités. La situation, quoiqu'en nette amélioration par rapport à 2000, demeure préoccupante en risques spéciaux incendie, au contraire des risques habitations qui affichent un solde technique positif.

6. Solvabilité

Marges de solvabilité:

a) Marge constituée: patrimoine de l'entreprise d'assurances, libre de tout engagement prévisible.

- La composition de cette marge se base sur une liste d'éléments admissibles, déterminée par voie réglementaire.
- Une distinction est opérée entre la partie explicite de la marge (fonds propres, emprunts subordonnés, réserves non techniques, rappels de cotisations pour les mutuelles, ...) et une partie implicite (bénéfices futurs estimés en vie, frais d'acquisition non encore amortis contenus dans les provisions vie, plus-values latentes, ...).
- Les éléments de la partie explicite sont admis d'office, ceux de la partie implicite le sont sur demande de l'entreprise et moyennant l'accord de l'OCA.
- Une partie de la marge constituée est affectée à la couverture des activités non-vie et une autre partie, à celle des activités vie.

b) Marges à constituer: Montants de marge constituée dont doit disposer l'entreprise d'assurances relativement à ses activités, pour chacun des groupes non-vie et vie.

- Les calculs de ces montants sont basés sur
 - les primes et les sinistres en assurance non-vie;
 - les provisions pour rentes définitives en accidents du travail;
 - les provisions techniques et les capitaux sous risque en assurance vie;
 - le risque encouru par l'entreprise du fait de l'utilisation de produits dérivés.

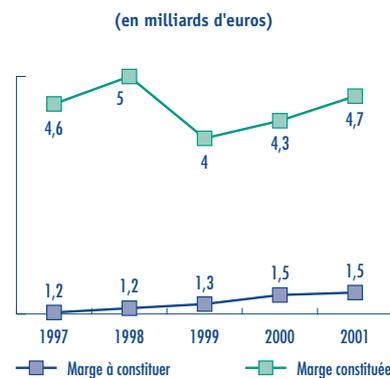
c) Ratio de couverture: rapport entre la marge constituée et la marge à constituer.

6.1 MARGE DE SOLVABILITÉ NON-VIE

La marge à constituer pour les opérations non-vie, qui atteint 1,55 milliard d'euros à la fin 2001, a progressé de 27% entre 1997 et cette date. Cette croissance se situe entre celle des primes, soit 22%, et celle des provisions techniques, qui ont crû de 32%. Cette croissance intermédiaire s'explique par le mode de calcul de la marge, qui repose sur un pourcentage des primes, mais aussi des sinistres (qui incluent la variation des provisions). Fin 2001, la marge à constituer représente ainsi 16% des primes, brutes de réassurance cédée.

Le ratio de couverture (marge constituée / marge à constituer), après avoir atteint une valeur maximale de 394%

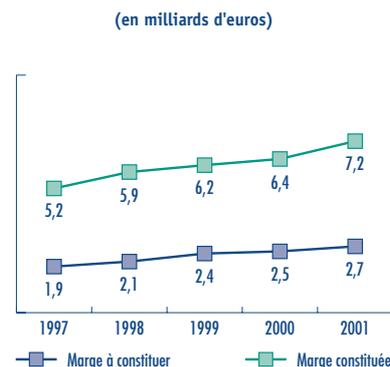
en 1998, a chuté de près d'un quart en 1999, puis d'une dizaine de points en 2000, avant de se redresser quelque peu en 2001, pour s'établir à 308%. Cette chute du ratio de couverture en 1999 s'explique par la baisse des fonds propres chez Axa Royale Belge intervenue en 1999.



6.2 MARGE DE SOLVABILITÉ VIE

Entre 1997 et 2001, la marge à constituer au titre des opérations vie a crû de 44%. Au contraire des opérations non-vie, cette croissance est largement inférieure à celle des primes et à celle des provisions techniques. Les primes croissent de 107% sous l'impulsion, notamment, du succès des opérations d'assurance vie liées à des fonds d'investissement. Comme ces dernières ne requièrent, le plus souvent, aucun besoin additionnel de marge, il est logique que la marge à constituer ne suive pas la croissance de l'ensemble des encaissements vie.

Le ratio de couverture, 258% en 2001, affiche une valeur assez proche de celle de 1997.



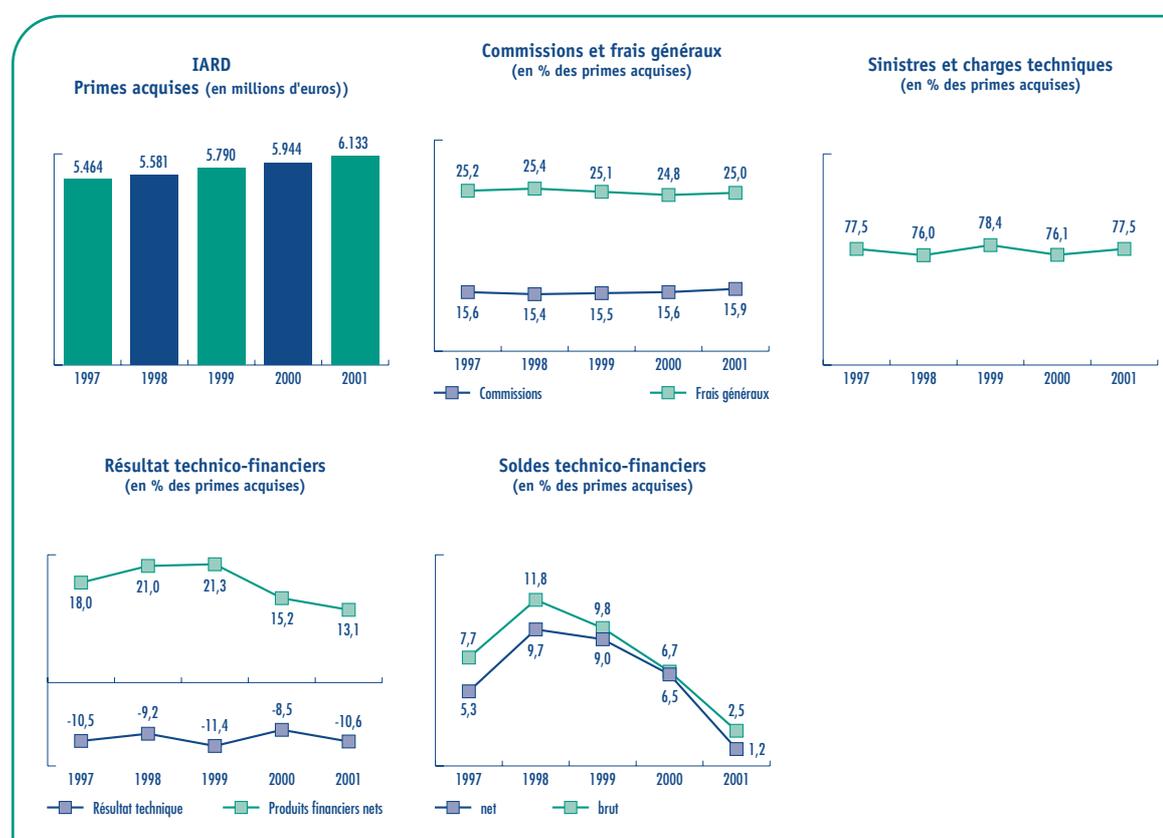
7. Evolution des principaux résultats

7.1 ASSURANCES NON-VIE

7.1.1 IARD

L'activité non-vie, avec 7,4 milliards d'euros d'encaissements, s'accroît en 2001 de 4,3% en termes nominaux,

contre 3,5% en 2000. Pris à contre-pied par le renversement de tendance, 2001 est un exercice de transition, au cours duquel l'effet de hausses tarifaires, ne prenant cours qu'au fur et à mesure des échéances contractuelles en 2002, ne peut encore être observé avec netteté.



L'évolution en dents de scie du résultat technique s'explique par celle de la charge des sinistres. Les commissions et frais généraux demeurent stables en termes relatifs, aux alentours de 40% des primes.

Les produits financiers sont en net reflux depuis 2000. La perte de 8,2 points entre 1999 et 2001 se répercute sur le solde technico-financier brut de ces opérations, lequel s'établit fin 2001 à 2,5% des primes, après avoir culminé à 11,8% trois ans plus tôt.

Compte tenu du prix de la réassurance cédée, le solde technico-financier net des branches IARD s'établit à 1,2% des primes acquises, contre 6,5% un an auparavant.

Les primes de la **branche Auto** progressent de 3%, soit un peu plus que l'inflation moyenne en 2001, qui s'établit à 2,5%. L'encaissement de la branche Corps de véhicules croît de 4,3% et celui de la branche responsabilité civile de 2,4%, ce dernier taux se trouvant en phase avec la croissance du parc automobile. Exprimée en termes nominaux, la prime moyenne se serait stabilisée en 2001 par rapport à 2000. Le mouvement de baisse, en termes réels, se poursuit donc en RC Auto, sous la pression de la concurrence, mais également suite aux difficultés qu'ont pu rencontrer certains assureurs dans la défense de leur dossier de demande de hausse tarifaire auprès des autorités de tutelle. Ces difficultés, bien réelles pour la partie RC, n'expliquent pourtant en rien la situation plus critique

de la branche dégâts matériels. Seule la politique tarifaire inadéquate de certains acteurs est ici en cause.

Rétablir l'équilibre au travers d'une tarification reflétant correctement les prix de revient s'impose donc, malgré les difficultés réglementaires qui viennent s'ajouter au contexte commercial difficile.

La libéralisation de l'échelle bonus-malus et du tarif minimum, les dispositions du projet de loi relatif au droit à l'assurance à «un prix raisonnable», ainsi que la révision du tableau indicatif dans le sens d'indemnités plus larges dans les cas de lésions corporelles sont autant d'écueils que doivent négocier les entreprises, déjà confrontées aux difficultés de concilier rentabilité et parts de marché dans le présent et pour l'avenir.

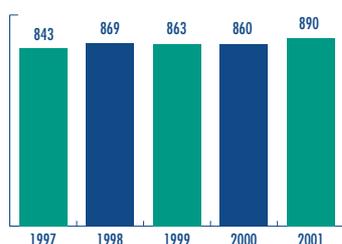
Ces différents arguments expliquent la poursuite des démarches initiées par les assureurs auprès du ministre de l'Economie. L'UPEA déplore le caractère archaïque du maintien du mécanisme de contrôle des prix à l'égard des assurances obligatoires. Le contexte actuel impose en effet au Ministre de prendre position sur des dossiers où il faudrait justifier par les chiffres du passé le niveau des charges futures.

La branche **Incendie** et autres dommages aux biens voit son encaissement augmenter de 4,5%. En assurance Habitations, les encaissements ont crû de 5%, soit dans une proportion proche de celle de l'indice ABEX. L'augmentation des encaissements en Risques Spéciaux traduirait une hausse modérée des taux de primes dans la couverture des grands risques, qu'expliquent le besoin de revenir à plus d'orthodoxie technique, ainsi que l'évolution à la hausse des tarifs de réassurance. Ce mouvement s'est renforcé après les attentats du 11 septembre, date à partir de laquelle la plupart des réassureurs ont durci les conditions de renouvellement de leurs traités, tant au plan des couvertures que de la tarification.

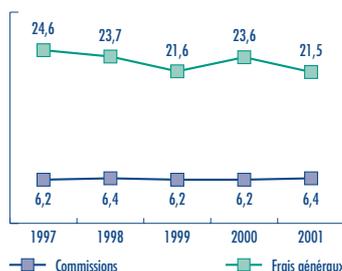
7.1.2 Accidents du travail – loi de 1971

Le volume des primes en assurance contre les accidents du travail (loi de 1971 – secteur privé), après plusieurs années de stagnation, passe de 867 millions d'euros en 2000 à 891 millions en 2001, en dépit du sévère revirement conjoncturel (coup d'arrêt dans la création d'emplois, utilisation réduite d'ouvriers intérimaires, chômage en hausse, ...). Les primes acquises croissent ainsi d'un taux inférieur à celui de la masse salariale.

AT Loi de 1971
Primes acquises (en millions d'euros)



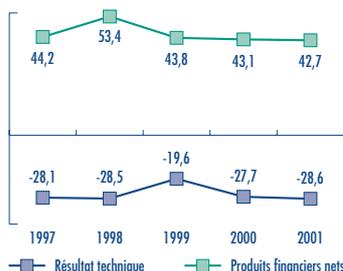
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



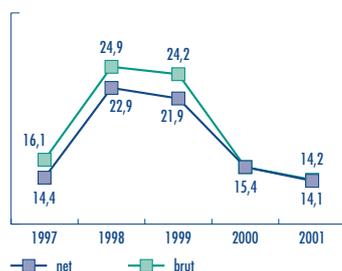
Sinistres et charges techniques
(en % des primes acquises)



Résultat technico-financiers
(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers
(en % des primes acquises)



La composante Loi de 1967 (secteur public) croît bien davantage, plus de 25% en 2001, mais elle porte sur un volume de primes beaucoup plus faible.

La concurrence exacerbée continue de peser sur la croissance des encaissements, en dépit des charges techniques complémentaires auxquelles se trouvent confrontés les assureurs loi, à la suite de la baisse des taux d'intérêt, de l'allongement de l'espérance de vie des victimes ou ayants-droits. L'ensemble de ces charges additionnelles a été évalué à quelque 85 à 100 millions d'euros, soit, en moyenne, environ 9% des encaissements de la branche.

Comme en RC Auto, les assureurs loi ont été obligés d'introduire en 2002 des dossiers individuels de demande de hausse tarifaire. Ici également, l'UPEA rappelle son opposition aux dispositions réglementaires actuelles, qui, à ses yeux, constituent une entrave à la concurrence, les entreprises se trouvant obligées de justifier des charges futures tout en présentant leurs résultats du passé, artificiellement gonflés par des volumes de plus-values réalisées. Comme en RC Auto, ces dispositions aboutissent à décourager les entreprises d'ajuster annuellement leurs tarifs, ce qui se traduit épisodiquement par des hausses parfois sensibles, difficilement «vendables» tant aux intermédiaires qu'aux clients industriels.

Le léger repli du niveau relatif des frais généraux est compensé par un alourdissement du coût des sinistres et des autres charges techniques.

A l'exception de 1999, le déficit technique se situe toujours aux environs de 28% des primes acquises. Les produits financiers apparaissent également stables, à près de 43% des primes, à l'exception de 1998, qui se caractérisait par un mouvement exceptionnel de réalisation de plus-values latentes, dans le contexte du remembrement du paysage boursier belge.

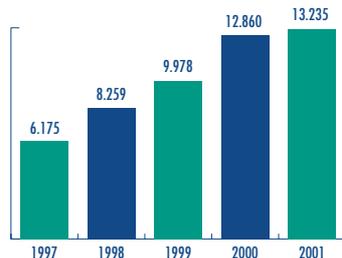
Le coût de la réassurance cédée apparaît, tout comme en 2000, insignifiant en 2001. En 2001, les opérations AT Loi de 1971 affichent un résultat net égal à 14,1% des primes, soit 1,4 point de pourcentage de moins par rapport au résultat de 2000.

7.2 ASSURANCES VIE

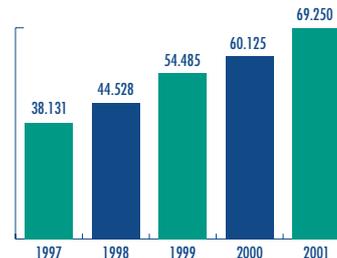
La croissance, en termes nominaux, de l'ensemble des opérations d'assurance vie est de 2,3% en 2001, à comparer aux 20 à 30% de croissance annuelle au cours des années antérieures, surtout sous l'impulsion des contrats liés à des fonds d'investissement. Pour la première fois depuis plus d'une décennie, la croissance réelle est négative. La bonne tenue des produits à taux garanti ne peut compenser le sévère recul des contrats en unités de compte (branche 23) qu'ont induit les mauvaises performances des marchés boursiers depuis fin 2000.

Les primes ont progressé entre 1997 et 2001 de 114%, soit davantage que les provisions techniques, dont le

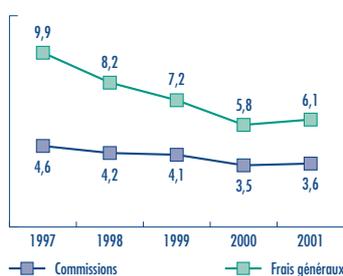
VIE (Ensemble des opérations)
Primes (en millions d'euros)



VIE (Ensemble des opérations)
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers nets
avant et après PB
(en % des provisions vie)



volume a crû de 81 %. Ce différentiel s'explique surtout par la croissance des encaissements des produits de type «universal life» ou des contrats en unités de compte. Leur succès explique aussi la diminution des taux de frais de la branche.

Les produits financiers, exprimés en pourcentage des provisions techniques, sont en net reflux: ils passent de 10,5% en 1998 à seulement 2,8% en 2001. Cette baisse de rendement, combinée à l'accroissement rapide des primes, pèse lourdement sur le ratio solde technico-financier brut à primes. Ce dernier ne représente plus que 4,5% des primes, contre plus de 20% en 1998. Une analyse plus fine s'impose pour les opérations à taux garanti (voir les deux pages suivantes). Pour les assurances liées à des fonds d'investissement, il s'établit en 2000 à environ 1,6% des primes, niveau déjà observé en 1999.

Le solde technico-financier net s'établit en 2001 à un niveau supérieur à celui du solde brut, soit 6% des primes, ce qui s'explique par un solde de réassurance positif en faveur des cédantes, ainsi que par la diminution marquée (14%) du fonds pour dotations futures. L'écart entre les soldes avant et après PB, exprimés en pourcentage des provisions techniques, se réduit graduellement tout au long de la période d'observation. Il s'établit à 0,3% des provisions techniques en 2001, contre 1,1% en 1996. La réduction

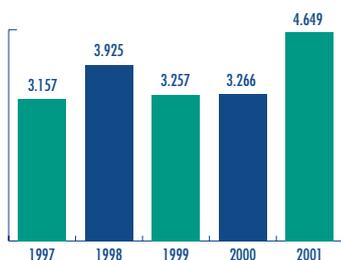
des participations aux bénéfices est naturellement à resituer dans le contexte de la baisse des rendements financiers.

Individuelle principales et complémentaires (branche 21)

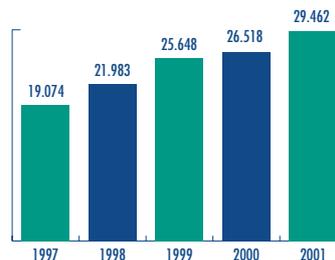
Le marasme boursier et la persistance de faibles taux d'intérêts expliquent en bonne partie le nouveau développement des produits **d'assurance vie individuelle à taux garanti**, surtout de type «universal life» (primes uniques ou flexibles). En 2001, les encaissements de la branche 21 ont progressé de 39,8%, après deux années difficiles, consécutives à l'abaissement du taux technique maximum garanti à 3,75%. Trois groupes d'entreprises expliquent à eux seuls plus de trois-quarts de la progression observée en 2001, impliquant chacun des trois grands types de distribution en assurance, à savoir la bancassurance (Fortis), le courtage (AXA, Fortis), ainsi qu'une mutuelle sans intermédiaire (SMAP).

Contrairement à ce qui est observé pour l'ensemble des opérations vie, les provisions techniques, avec une croissance de 54% entre 1997 et 2001, progressent davantage que les encaissements, dont l'augmentation est de 47% entre ces deux dates. Cette évolution s'explique par les

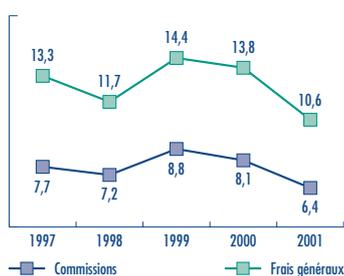
VIE individuelle non liée à des fonds
Primes (en millions d'euros)



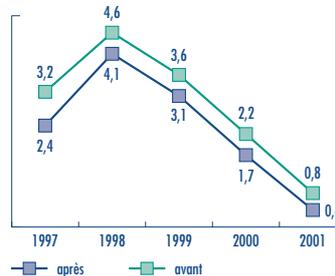
VIE individuelle non liée à des fonds
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts
avant et après PB
(en % des provisions vie)



dotations complémentaires aux provisions d'assurance vie dans le cadre de l'anticipation d'une baisse durable des taux de rendement des valeurs représentatives.

La nette diminution des rendements financiers explique celle des soldes technico-financiers, exprimés ici en pourcentage des provisions. Le taux de participation aux bénéfices, également exprimé en pourcentage des provisions, est ramené de 0,8% en 1997 à 0,4% en 2001.

Le mouvement continu de baisse des PB s'explique par le fait que la plupart des provisions se rapportent à des contrats garantissant un taux technique de 4,75%, niveau que les entreprises auront de plus en plus difficile à dépasser en fonction des performances boursières et des taux d'intérêt actuels.

Groupe principales et complémentaires

L'encaissement de la **vie groupe** augmente de 3,5% et franchit le cap des 3 milliards d'euros, si l'on y inclut les 100 millions d'euros imputables aux opérations de la branche 23. Ce chiffre de croissance est assez décevant compte tenu des performances économiques belges en

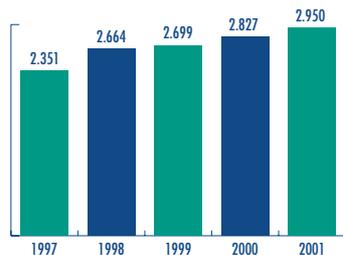
2000, en particulier sur le plan de l'emploi. Cette évolution favorable ne contrebalance pas le frein que constitue, pour le deuxième pilier, le maintien de son incorporation dans la marge salariale maximum.

Les résultats des opérations vie groupe évoluent de manière très similaire à ceux des activités vie individuelle. La progression des provisions techniques, de 36% entre 1997 et 2001, est plus marquée que celle des encaissements, qui ont crû de 25% au cours de la période d'observation. Les dotations complémentaires aux provisions expliquent ces évolutions divergentes.

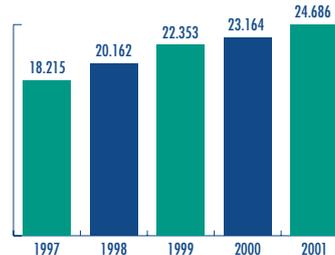
Les résultats technico-financiers, exprimés en pourcentage des provisions techniques, sont en net repli depuis 2000 par rapport aux performances exceptionnelles de 1998 et 1999. Ce repli, de 3,5 points entre 1998 et 2001, trouve son origine dans la diminution des rendements des placements.

Les dotations aux participations bénéficiaires s'inscrivent également à la baisse; alors qu'elles représentaient 1,1% des provisions techniques en 1997, elles n'en représentent plus que 0,6% en 2001.

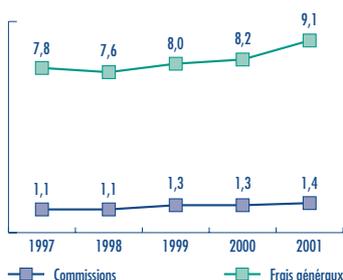
VIE groupe non liée à des fonds
Primes (en millions d'euros)



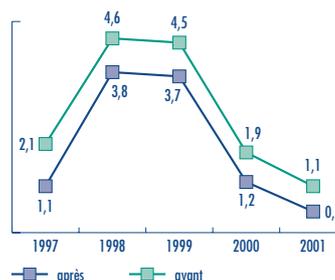
VIE groupe non liée à des fonds
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts
avant et après PB
(en % des provisions vie)



8. Analyse des principales branches IARD

Ce chapitre présente la «fiche de santé» des principales branches IARD sur la base d'une intégration des données de l'Office de contrôle des assurances et des enquêtes menées par l'UPEA auprès des entreprises. Il se limite d'une part aux branches qui représentent plus d'un pour cent du marché et de l'autre aux activités pour lesquelles les enquêtes de l'UPEA atteignent un taux de représentativité d'au moins 95%. A titre de sécurité supplémentaire l'UPEA a vérifié que la marge manquante ne soit pas de nature à modifier sensiblement les tendances observées. L'UPEA tient à la disposition des personnes intéressées les données relatives aux branches qui représentent un encaissement limité, qui n'ont pu être reprises dans cette publication faute de place.

La branche Assistance se démarque en affichant, depuis plusieurs années, une hausse supérieure à la moyenne non-vie, à raison de 8,1% en 2000 et de 7,2% en 2001.

Cette croissance illustre la demande d'une frange croissante de la population de bénéficiaire, toute l'année, d'une couverture «Assistance» étendue. Cet élargissement des garanties incite les assurés à souscrire des contrats annuels plutôt que limités à la durée des vacances, ce qui explique la croissance soutenue de ces encaissements.

Les assurances Transport affichent une croissance de 10%, tandis que la progression des autres branches de l'IARD reste en deçà des 5%.

Les ratios d'exploitation, charge de sinistres et soldes apparaissant dans les graphiques et tableaux sont exprimés en pour cent des primes acquises.

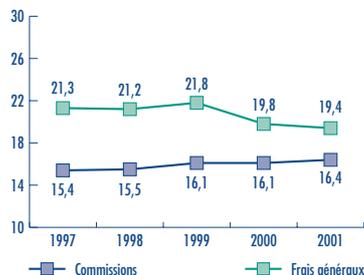
Les graphiques figurant dans les pages qui suivent sont basés sur un échantillon représentant, pour chaque branche, au moins 98% des primes.

ACCIDENTS: SMALL BUT BEAUTIFUL!

Primes et accessoires (en millions d'euros)



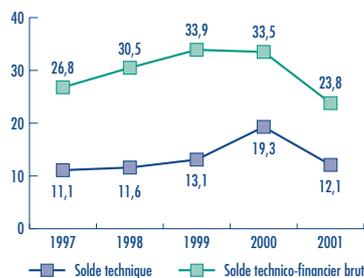
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



En 2001, l'encaissement (primes et accessoires) pour la branche accidents a augmenté de 5%. L'encaissement de l'assurance accidents collective augmente de 17,4%, tandis que celui de l'assurance accidents individuelle générale baisse de 3,6%. Cette évolution quelque peu étonnante est la conséquence d'une redéfinition des contrats considérés auparavant comme assurances individuelles et maintenant comme assurances collectives au sein de l'entreprise d'assurances. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on additionne les contrats individuels (plus ou moins 60% des primes) et ceux dont on bénéficie par le biais de l'école, de l'employeur ou du club sportif, la prime annuelle par ménage n'atteint que 800 euros.

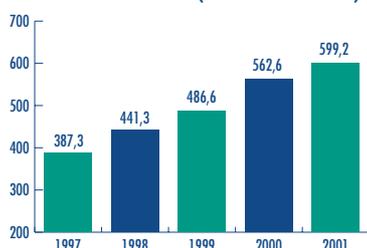
L'encaissement de l'assurance accidents individuelle circulation atteint quelque 55 millions d'euros, avec une

prime moyenne d'environ 50 euros. Ce montant englobe l'assurance conducteur qui constitue une précieuse alternative à l'obligation de couverture du conducteur dans le cadre de la RC automobile, une obligation abordée une nouvelle fois lors des débats en 2001 sur le projet de loi Monfils.

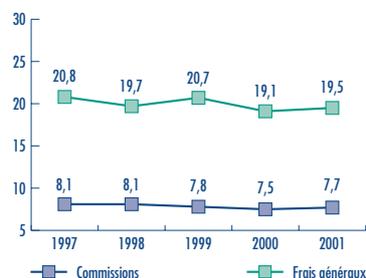
La charge des sinistres (hors frais internes) augmente en 2001 pour s'établir à un niveau légèrement supérieur à celui de 1999, à savoir 48,8% de l'encaissement, ce qui entraîne une diminution du solde technique. La diminution de moitié des produits des placements au cours des deux dernières années fait chuter le solde technico-financier brut de 10 points entre 1999 et 2001, mais celui-ci demeure nettement positif dans les différents segments du marché.

MALADIE: CROISSANCE ET CONCURRENCE

Primes et accessoires (en millions d'euros)



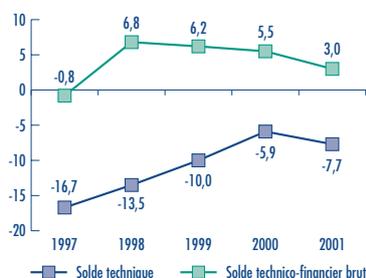
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



Après une croissance de plus de 10% de l'encaissement pour la branche maladie au cours des trois dernières années, celle-ci retombe à 6,5% en 2001. Nonobstant cette baisse, l'encaissement a doublé lors des sept dernières années. La croissance des opérations conclues à titre individuel tranche avec la stagnation observée au niveau des contrats collectifs. La crainte d'être confronté à des frais parfois considérables, dus à une hospitalisation, incite

une frange toujours plus large de la population à souscrire à une assurance complémentaire au régime de base de la sécurité sociale. Ce mouvement devrait s'amplifier.

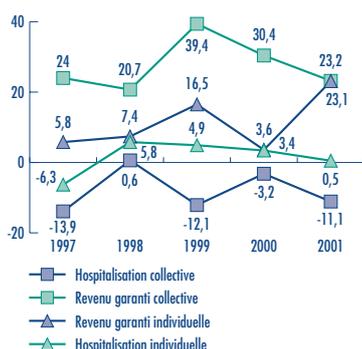
La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) a crû de 4 points des primes acquises en 2001. Cette croissance se situe principalement en assurance hospitalisation. Pour l'assurance hospitalisation collective, la charge des sinistres s'élève même à 85,2% des primes acquises en 2001.

Etant donné que la constitution des provisions pour vieillissement supplémentaires en 2001 est moins élevée qu'en 2000, le solde technique accuse un recul limité à 1,8 points.

Les produits des placements ayant fortement baissé depuis 2000, le solde technico-financier brut ne s'élève en 2001 qu'à seulement 3% des primes acquises.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de l'évolution du solde technico-financier brut en fonction des primes acquises par produit d'assurance pour la branche maladie. Les résultats des assurances hospitalisation devront être surveillés de près au cours des prochaines années.

Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises



CORPS DE VÉHICULES: PERSISTANCE DES PERTES

Primes et accessoires (en millions d'euros)



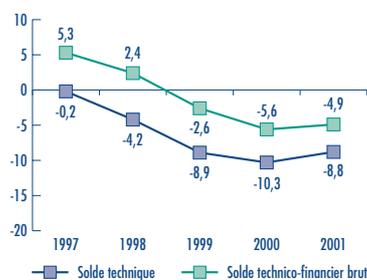
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



Le nombre de véhicules neufs avait crû de 14% entre 1998 et 2000 alors qu'il a diminué de 5% en 2001. Cela explique l'importante progression de l'encaissement pour la branche corps de véhicules entre 1998 et 2000, à savoir 12,6%, et une croissance plus modérée de 4,3% en 2001.

En 2001, le nombre de véhicules neufs pour transport de choses a toutefois augmenté ainsi que l'illustre l'accroissement de l'encaissement de 7,2% pour les véhicules autres que «tourisme et affaires» et «deux-roues».

Après avoir augmenté de 10 points pour la période 1997-2000, la charge des sinistres (hors frais internes) en fonc-

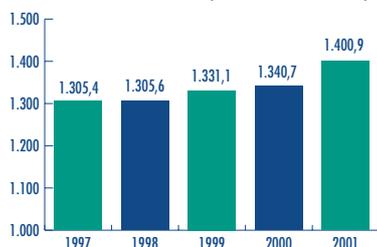
tion des primes acquises stagne en 2001. C'est surtout l'évolution dans la catégorie «dégâts matériels tourisme et affaires» qui est préoccupante: le ratio de sinistres s'est établi à 83,7%.

Le tableau ci-dessous montre que ces ratios de sinistres élevés conduisent à des pertes considérables. Etant donné que la catégorie «dégâts matériels» représente la principale composante de l'encaissement total corps de véhicules, les pertes globales sont inévitables. Le solde technico-financier brut général accuse par conséquent un déficit de 4,9% des primes acquises.

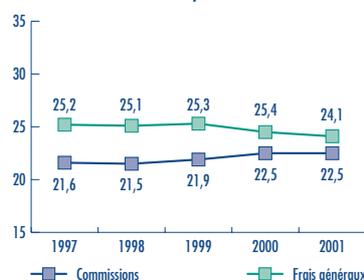
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 2001		
		Dégâts matériels	Vol	Autres
Tourisme et affaires	83,3	-18,6%	9,0%	20,1%
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	6,7	-16,6%	9,2%	30,7%
Transport de choses MMA > 3,5 T	8,6	19,5%	36,6%	57,7%

INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS: ENCORE ET TOUJOURS DES PERTES AVEC LES GRANDES ENTREPRISES EN GRANDS RISQUES

Primes et accessoires (en millions d'euros)



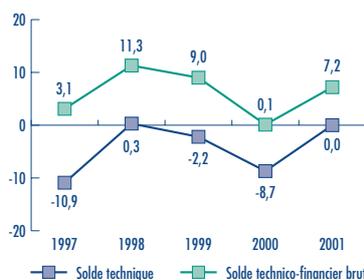
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



Par comparaison avec les années précédentes, l'encaissement de la branche incendie a connu en 2001 une hausse quelque peu plus nette, à savoir 4,5%. L'augmentation très limitée en 2000 était due à un transfert vers une entreprise non soumise au contrôle belge.

L'encaissement de la catégorie *habitations* a crû de 5% en 2001, dans une proportion proche de celle de l'indice ABEX.

La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) en fonction des primes acquises baisse à nouveau en 2001 jusqu'à son niveau de 1998 et 1999 pour s'établir à 49,6%. Cette évolution positive du ratio de sinistres se manifeste dans chaque catégorie. Pour les *risques spéciaux*, hormis les *assurances techniques*, cette évolution favorable est liée à une diminution des réserves.

La baisse de la charge des sinistres conduit en 2001 à un solde technique en équilibre avec les primes acquises. En tenant compte des produits des placements, on obtient un solde technico-financier brut de 7,2% des primes acquises.

Le tableau ci-dessous donne, pour 2000 et 2001, le solde technico-financier brut par catégorie. En 2001, les résultats sont presque partout plus favorables qu'en 2000.

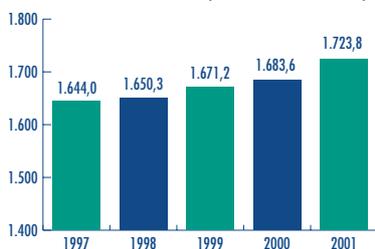
La catégorie *entreprises risques simples* n'est plus déficitaire pour la première fois depuis 1997.

Les *risques spéciaux*, à l'exception des *assurances techniques*, sont bien moins déficitaires en 2001 qu'en 2000 en raison d'une diminution des réserves. Les prestations demeurent toutefois au même niveau. Les augmentations de primes à partir du 1^{er} janvier 2002 seront donc plus que nécessaires pour rétablir l'équilibre.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
		2000	2001
Risques simples			
Habitations	61,3	6,0%	10,7%
Risques agricoles	3,4	13,2%	14,1%
Entreprises	12,4	-5,9%	2,7%
Autres	5,4	-4,7%	7,5%
Risques spéciaux			
Tout, sauf assurances techniques	12,9	-28,6%	-6,6%
Assurances techniques	4,6	8,7%	6,1%

RC AUTOMOBILE: LE RÉSULTAT FINAL PIQUE DU NEZ

Primes et accessoires (en millions d'euros)



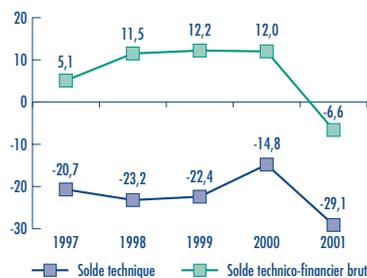
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



En 2001, l'encaissement de la branche automobile a progressé de 2,4%, ce qui est comparable avec l'augmentation observée sur la période 1997-2000. Etant donné que le nombre de véhicules a continué de croître en 2001, l'augmentation de l'encaissement suffit juste à maintenir la prime moyenne par véhicule. Au cours de la période 1997-2000, cette prime moyenne a toutefois diminué de 4%

La charge des sinistres (hors frais internes) dépasse en 2001 le niveau des années précédentes pour s'établir à 87,6% des primes acquises. Cette hausse résulte d'un accroissement des prestations et d'une augmentation des réserves, et ce, entre autres, sous l'influence du nouveau tableau indicatif des indemnisations pour les dommages corporels.

La baisse du solde technique à -29,1% des primes acquises, ainsi que la forte diminution des produits des placements donne, pour la première fois depuis 1996, un solde technico-financier brut de -6,6% des primes acquises.

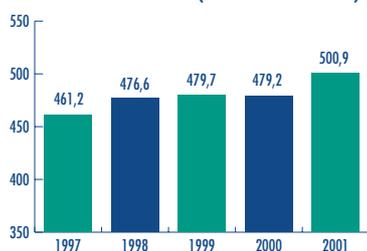
Le tableau ci-dessous donne, pour 2000 et 2001, le solde technico-financier brut par catégorie.

Là où le transport de choses était déjà déficitaire en 1999 et 2000, la catégorie deux-roues est la seule à ne pas plonger dans le rouge en 2001. Pour la catégorie moins importante «autobus et autocars», les assureurs ont enregistré quelques sinistres graves.

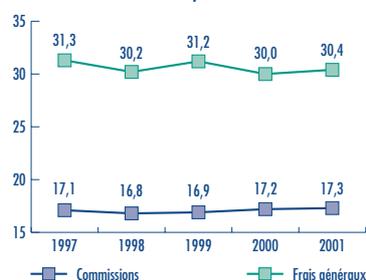
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
		2000	2001
Tourisme et affaires	77,8	14,8%	-3,8%
Deux-roues	3,5	16,7%	12,0%
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	8,2	-1,4%	-12,9%
Transport de choses MMA > 3,5 T	9,5	-3,5%	-26,7%

RC GÉNÉRALE: RÉSULTATS EN BAISSÉ

Primes et accessoires (en millions d'euros)



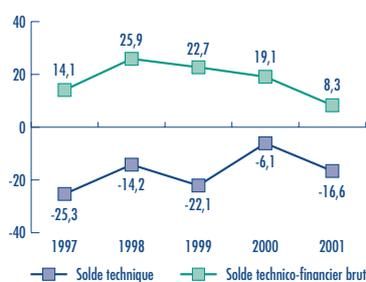
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



L'encaissement de la branche RC générale progresse de 4,5% en 2001. Le transfert par une entreprise de contrats de la «RC exploitation et après livraison» aux «autres RC» explique l'augmentation limitée à 0,4% de l'encaissement pour la «RC exploitation et après livraison» alors que l'encaissement pour le produit «autres RC» a augmenté de 33,1%.

La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) reste en 2001 au niveau des années précédentes pour s'établir à 66,3% des primes acquises. Par comparaison avec 2000, les prestations sont en légère diminution mais les réserves augmentent assez bien.

La RC générale couvre un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est assez longue. Le résultat final de ces assurances est par conséquent tributaire dans une large mesure des produits des placements.

Les produits des placements ont fortement diminué en 2001 par rapport à la période 1997-1999. Le solde technico-financier brut atteint ainsi son niveau le plus bas de ces dernières années, à savoir 8,3% des primes acquises.

Le tableau ci-dessous donne, pour 2000 et 2001, le solde technico-financier brut par produit.

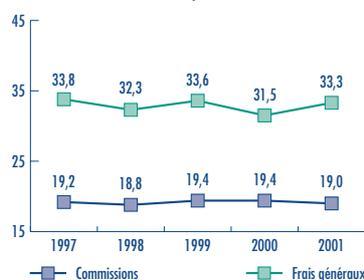
Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
		2000	2001
RC vie privée	26,2	21,2%	10,6%
RC exploitation et après livraison	49,6	14,3%	4,2%
RC professionnelle	15,1	-1,5%	14,9%
Autres RC	7,2	41,8%	-3,6%

Protection juridique véhicules

Primes et accessoires (en millions d'euros)



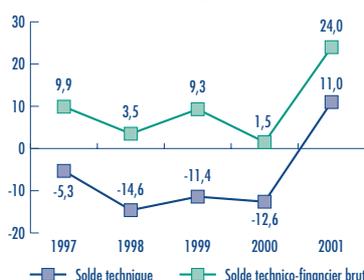
Ratios d'exploitation



Charge des sinistres



Soldes



L'encaissement de la **protection juridique véhicules** présente une nouvelle augmentation de 3,1% en 2001 pour s'établir à 174,5 millions d'euros.

s'inscrivent beaucoup plus dans la lignée des prévisions, reposent sur un échantillon de 86,2% du marché.

Bien que les prestations en 2001 soient comparables à celles de 2000, la charge des sinistres (hors frais internes) diminue de 20 points en 2001. Les réserves, qui avaient fortement augmenté en 2000, diminuent de près de 7% des primes acquises en 2001. Cette baisse des réserves résulte d'un important réajustement des réserves au sein de quelques entreprises.

En **protection juridique autre que véhicules**, l'encaissement augmente de 6,4%, franchissant le cat de 60 millions d'euros, soit un peu moins de 15 euros par ménage.

Compte tenu des variations dans les réserves et de la baisse des produits des placements, le solde technico-financier brut atteint en 2001 son niveau le plus bas avec un déficit de 44%.

Sous l'effet de la baisse des réserves, le solde technique devient même positif en 2001 pour s'établir à 11% des primes acquises. Le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises dépasse ainsi largement celui des années précédentes.

Les déficits observés ces dernières années proviennent surtout de la protection juridique vie privée liée aux polices RC vie privée. Il s'agit d'une couverture protection juridique limitée proposée généralement pour une dizaine d'euros. C'est cependant loin d'être suffisant pour supporter les charges en découlant.

En faisant toutefois abstraction du réajustement des réserves, on obtient un ratio des sinistres de 52,6%. Cela signifie une faible diminution par rapport à 2000. Le solde technique s'élève dans ce cas à -7,1% des primes acquises. Les produits des placements permettent au solde technico-financier brut en fonction des primes acquises de rester positif et de s'établir à 2,9%. Ces résultats, qui

En outre, la rentabilité des polices assorties d'une couverture protection juridique vie privée étendue, dont la prime peut facilement atteindre un niveau 10 fois supérieur, est de plus en plus compromise. Les augmentations de primes, qu'un certain nombre d'entreprises ont commencé à appliquer en 2001, seront par conséquent vraiment nécessaires pour rétablir l'équilibre.

